

Rapport du jury du Concours d'accès au cycle préparant au concours interne d'Attaché d'administration hospitalière Année 2017

-=-=-=-=-=-=-

Présenté par Guy VALLET, Inspecteur général des affaires sociales honoraire

Membres du Jury¹

Guy VALLET, Président,

Sylvie GONTHIER, Attachée d'administration hospitalière
chargée de communication au Centre hospitalier intercommunal de Cornouaille,

Morgane LAINEZ, Responsable du pôle préparation concours
représentant le Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes,

François MARCHAND, Attaché d'administration de l'Etat, chargé de mission
représentant la Directrice Générale de l'Offre de Soins,

François PINCHON, Attaché d'administration hospitalière
responsable des recettes et des admissions aux hôpitaux universitaires Paris Sud
Assistance Publique- Hôpitaux de Paris,

Vincent VIOUJAS Vincent, Directeur d'hôpital – Directeur adjoint chargé de l'efficiencia de la
contractualisation, de la stratégie et des systèmes d'information
Centre hospitalier de Salon-de-Provence.

¹ Arrêté du 17 janvier 2017 de la directrice générale du centre national de gestion relatif à la composition du jury plénier

1- Les conditions d'accès concours :

Selon les dispositions du Décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des Attachés d'administration hospitalière, avant de se présenter au concours d'Attaché d'administration hospitalière d'entrée en formation à l'École des Hautes Etudes en Santé Publique, les fonctionnaires et agents publics des trois fonctions publiques peuvent être admis à se présenter au concours d'accès à un cycle préparant les candidats au concours interne.

Les candidats doivent, à cet effet :

- Remplir, au 1er janvier de l'année où prend fin le cycle préparatoire, les conditions requises pour présenter le concours interne sur épreuves d'entrée en formation à l'EHESP ;
- Etre en fonction à la date de clôture des inscriptions au concours d'accès au cycle préparatoire et le demeurer jusqu'à leur entrée éventuelle dans ce cycle préparatoire.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou des autres Etats, parties à l'Accord sur l'Espace économique européen autres que la France peuvent se présenter aux cycles préparatoires et aux concours d'entrée à l'EHESP, sous réserve qu'ils remplissent les mêmes conditions requises que les candidats nationaux.

Les candidats au concours d'accès au cycle préparatoire sont regroupés en deux catégories :

- le cycle court concerne les candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ;
- le cycle long concerne les candidats qui ne possèdent pas de licence ou de titre ou de diplôme classé au moins au niveau II.

2.- Nombre de postes, de candidats inscrits, présents, admissibles et admis :

Année	Postes ouverts	Candidats admis à concourir	Candidats présents	% de Présents	Admissibles	Lauréats	Ratio Postes/Lauréats	Taux de réussite Lauréats/Présents
2016								
Cycle court	12	33	24	72,73%	15	11	0,92	45,83%
Cycle long	38	26	22	84,62%	9	8	0,21	36,36%
Total	50	59	46	77,97%	24	19	0,38	41,30%

Depuis quatre ans, le nombre de places offertes au concours d'accès au cycle préparant au concours interne d'Attaché d'administration hospitalière est inchangé (50 places).

En 2017, le nombre de candidats admis à concourir est en diminution (- 11 soit - 15,25%). Par ailleurs le taux de participation a connu un fléchissement par rapport à l'an dernier (77,97% en 2017 contre 85,29% en 2016). Néanmoins, le nombre de lauréats est stable et le taux de réussite « lauréats/présents est en hausse de 10% par rapport à 2016.

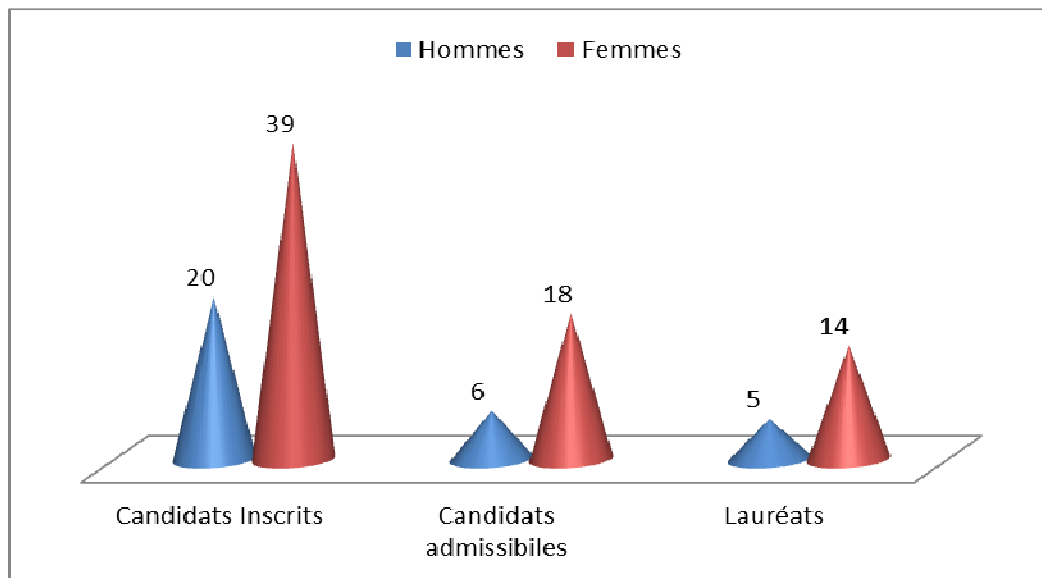
Alors que ce concours a vocation à favoriser la promotion professionnelle, il reste qu'il est très peu connu et génère peu de candidats. Cette situation a pour conséquence le non pourvoiment d'un nombre très important de places (62% en 2017).

.../...

3- Analyses statistiques du concours :

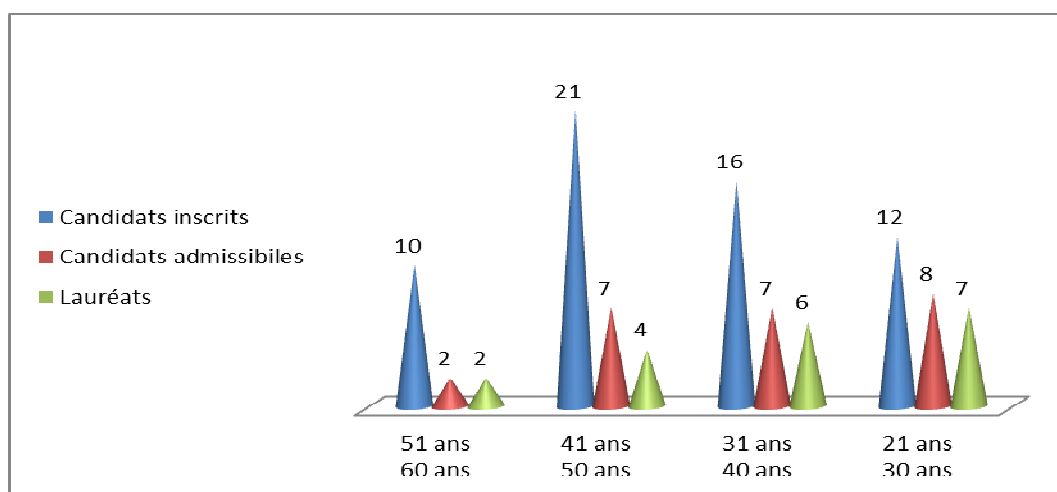
Au regard du faible nombre de candidats, il n'a pas été fait d'analyses statistiques par type de concours.

3.1- Répartition hommes/Femmes



Comme les années précédentes, les femmes sont majoritaires à toutes les étapes du concours d'accès au cycle préparatoire. Néanmoins en 2017, leur représentation est en diminution par rapport à 2016. En effet, elles forment 66% des inscrits (74% en 2016), 75% des admissibles (81,25% en 2016) et plus de 73% des lauréats (75,85% en 2016).

3.2- Pyramide des âges



En 2017, on constate un rajeunissement des candidats inscrits au concours d'accès au cycle préparatoire. Si comme les années précédentes, ils situent majoritairement dans les tranches d'âge 31/40 et 41/50 ans. Ils constituent seulement 62% de ces deux tranches d'âge contre 74% des inscrits en 2016.

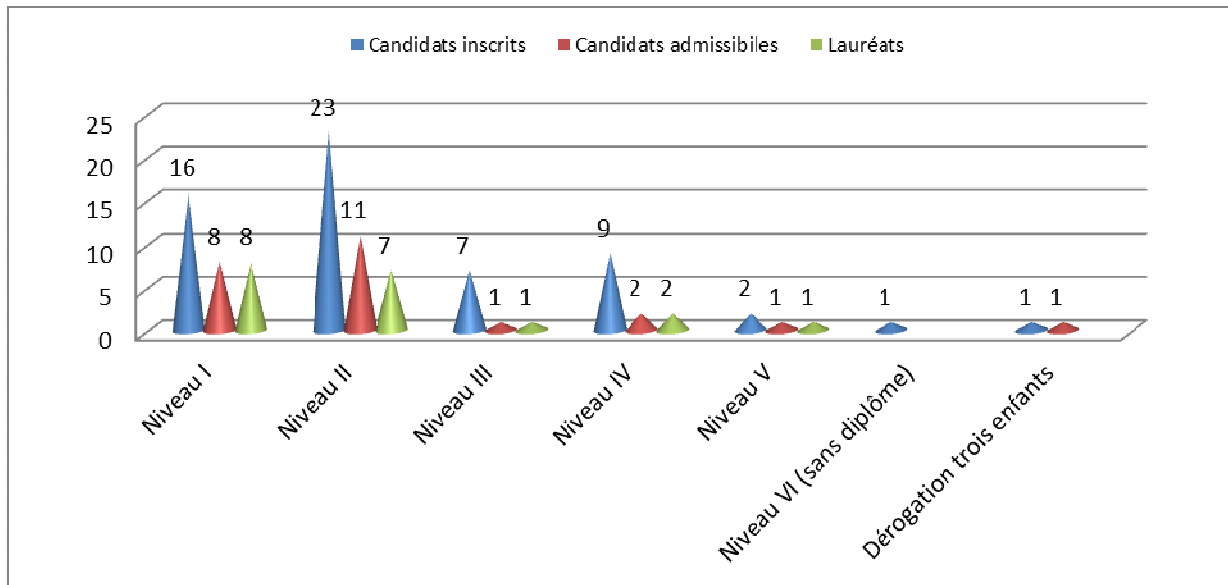
Parmi les candidats admissibles on note une répartition entre trois tiers quasiment égaux des tranches d'âge 21/30 ans (8), 31/40 ans (7) et 41/50 ans (7).

.../...

Chez les lauréats, ce sont les tranches d'âge 21/30 ans (près de 37%) et 31/40 ans (plus de 31%) qui prédominent. A elles deux, elles constituent plus de 68% (72% en 2016).

On observe enfin deux lauréats issus de la tranche d'âge 51/60 alors qu'il n'y en avait eu aucun en 2016.

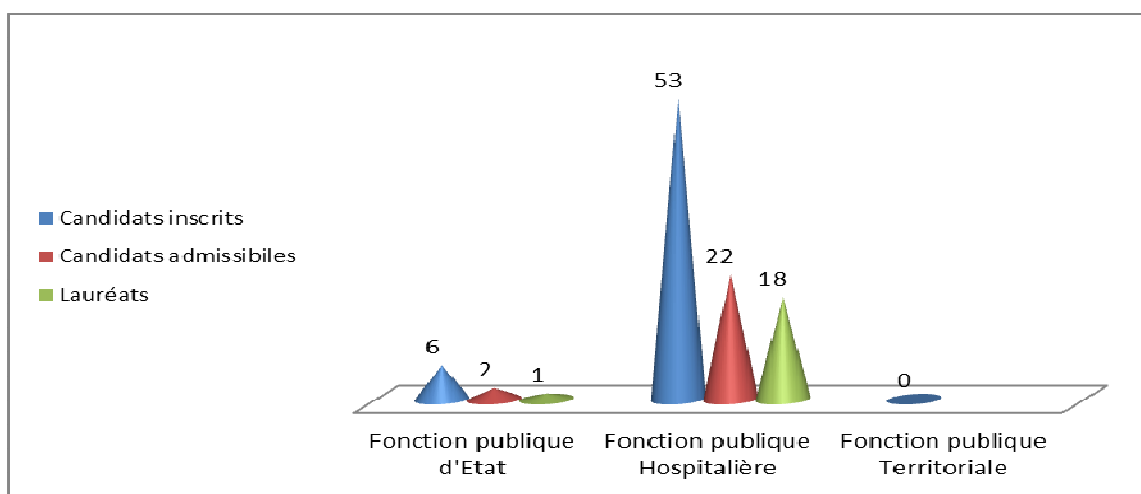
3.3- Niveau d'étude



Les candidats inscrits les plus nombreux ont un niveau d'études au moins égal au niveau II (plus de 66% (57,35% en 2016) On observe d'ailleurs une augmentation du niveau d'études chez les candidats. Ils sont plus de 27% (22% en 2016) à posséder un niveau I et près de 39% (35% en 2016) un niveau II.

Ce constat se retrouve chez les lauréats puisqu'ils sont plus de 42% à être titulaires d'un diplôme de niveau I (22% en 2016) et près de 37% à posséder un diplôme de niveau II (39% en 2016).

3.4- Répartition par type de fonction publique :



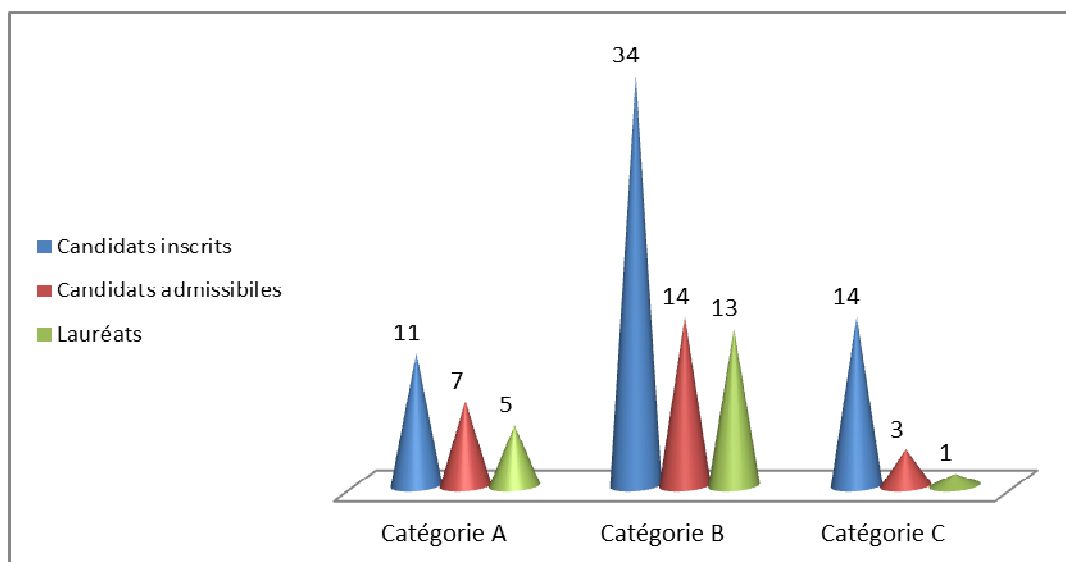
Le concours d'accès aux cycles préparatoire au concours interne d'Attaché d'administration hospitalière d'entrée en formation à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique est ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public des trois fonctions publiques.

.../...

Pourtant force est de constater que très majoritairement les candidats sont issus de la fonction publique hospitalière, ils constituent près de 90% en 2017 (94% en 2016). Les autres candidats proviennent de la fonction publique d'Etat

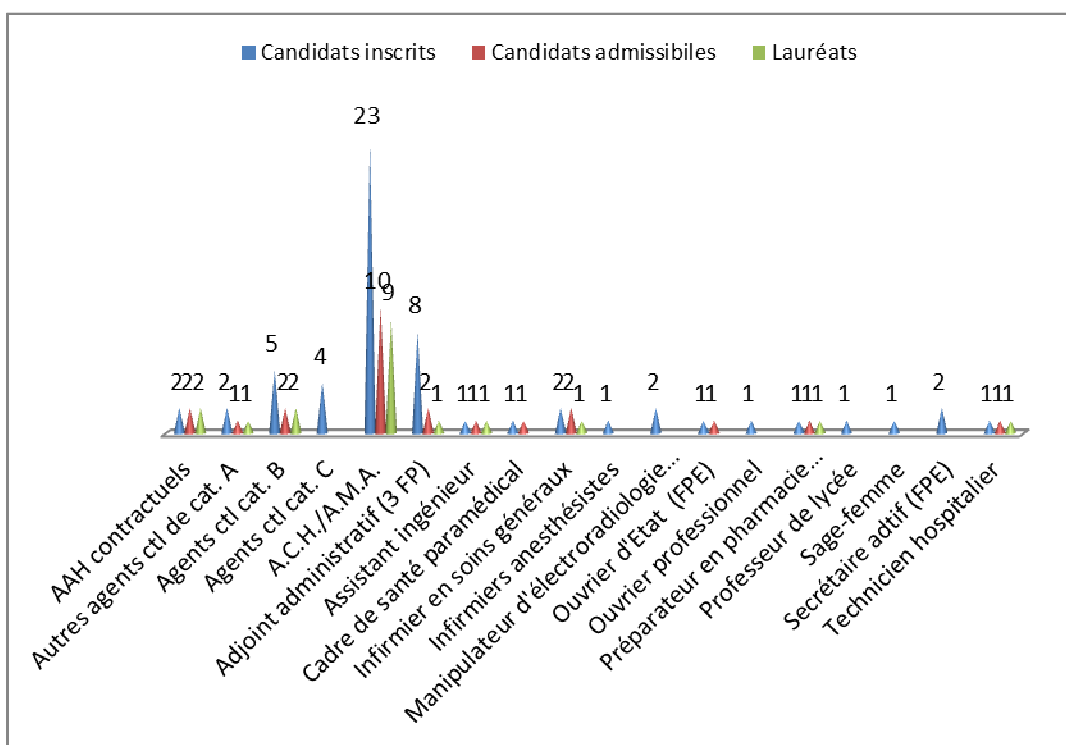
Contrairement à l'an dernier, aucun candidat issu de la fonction publique territoriale ne s'est présenté.

3.5- Répartition par catégorie :



Les candidats inscrits au concours d'accès au cycle préparatoire d'Attaché d'administration hospitalière sont issus dans leur majorité de la catégorie B hospitalière. Cela explique sa forte représentation (plus de 57% en 2017 et plus de 54% en 2016). Chez les lauréats, la catégorie B constitue plus de 68% en 2017 contre près de 39% en 2016.

3.6- Répartition des fonctions



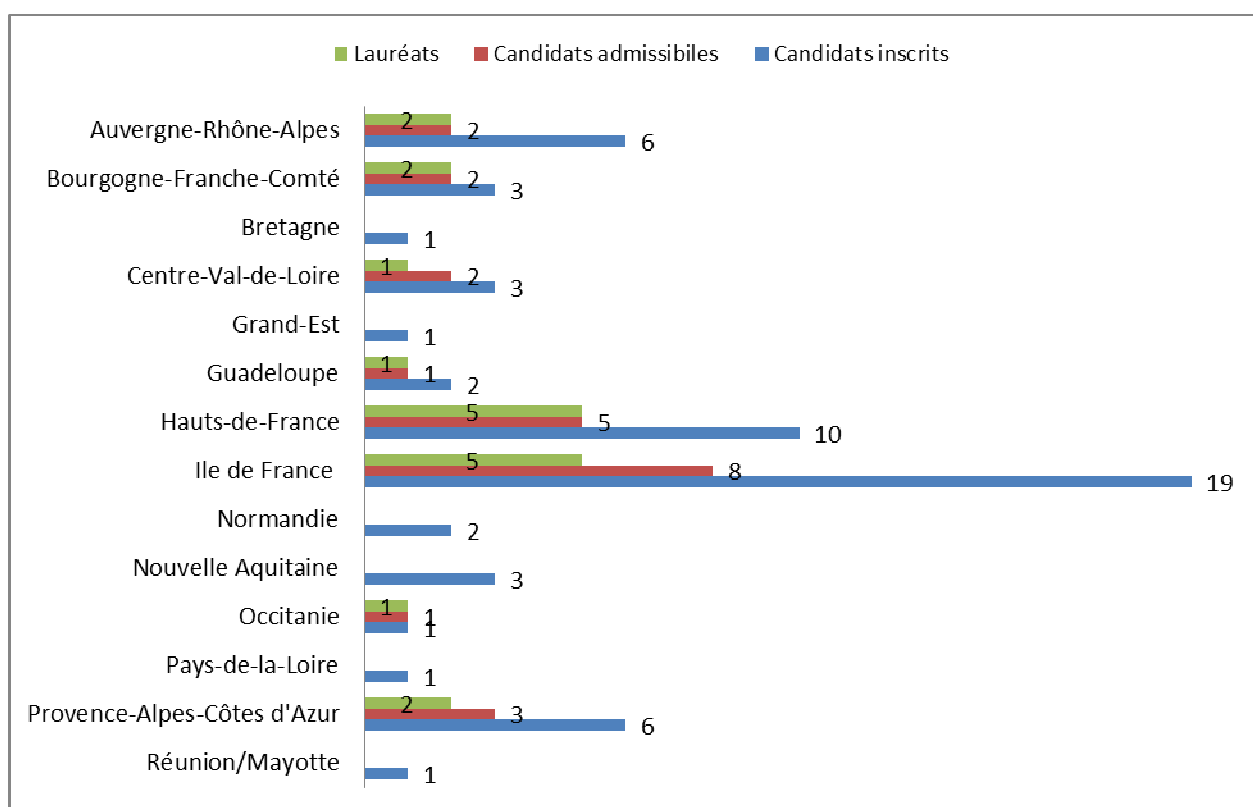
Les Adjoints des cadres hospitaliers (ACH) et les Assistants médico-administratifs (AMA) constituent le vivier naturel du corps des Attachés d'administration hospitalière, ils représentent donc une part importante des candidats inscrits au concours d'accès au cycle préparatoire d'Attaché d'administration hospitalière même si elle est en baisse en 2017 (près de 39%) par rapport à 2016 (plus de 44%).

Comme les années précédentes, les adjoints administratifs des trois fonctions publiques sont bien représentés parmi les candidats inscrits (près de 14% contre 14,70% en 2016).

Les autres personnels hospitaliers (Cadres de santé, Infirmiers en soins généraux, personnels techniques et ouvriers,) sont également représentés.

Parmi les lauréats, les ACH et les AMA forment plus de 47%, soit une progression de 20% par rapport à 2016.

3.7- Répartition par région ou collectivité territoriale



Au regard du faible nombre de candidats qui se présentent au concours d'accès au cycle préparatoire d'attaché d'administration hospitalière, on note qu'en 2017, 14 régions et collectivités territoriales sur 17 sont représentées, ce qui est un signe positif en faveur du corps.

Quatre régions sont particulièrement bien représentées :

- La région Ile-de-France : plus de 32% des candidats inscrits et plus de 26% des lauréats,
- La région Hauts-de-France : près de 17% des candidats inscrits et plus de 26% des lauréats,
- La région Auvergne-Rhône-Alpes : plus de 10% des candidats inscrits et plus de 10% des lauréats,
- La région Provence-Alpes-Côte d'Azur : plus de 10% des candidats inscrits et plus de 10% des lauréats.

NB : Pour la région Ile-de-France, il faut prendre en compte l'impact de l'AP-HP.

4- L'admissibilité :

Les épreuves d'admissibilité consistent en :

- La rédaction d'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général (Durée : quatre heures ; coefficient 2)

Le sujet portait sur les nanotechnologies et était commun aux deux concours. Les différences entre les candidats des deux cycles apparaissent limitées sur cette épreuve, avec une note moyenne légèrement supérieure à 10 à chaque fois.

Comme chaque année, il est toutefois à déplorer un certain nombre d'insuffisances méthodologiques conduisant le jury à rappeler l'exigence de respecter un certain nombre de règles de base : existence d'un plan, bonne gestion du temps afin d'éviter de rendre des devoirs inachevés, qualité de l'orthographe et de la syntaxe, lisibilité de l'écriture.

Il convient également de rappeler qu'une note de synthèse a pour objectif d'éclairer, en quelques pages, un lecteur sur le contenu d'un dossier qu'il n'a (en théorie) pas lu. Il est donc nécessaire d'éviter les détails inutiles et de privilégier les idées principales.

De même, il ne saurait être question de recopier *in extenso* des phrases entières extraites du dossier.

Cycle court :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Note de synthèse	33	3,00	13,00	10,06

Cycle long :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Note de synthèse	26	8,00	14,50	10,39

- La rédaction d'une composition (Durée : quatre heures ; coefficient 1)

La deuxième épreuve d'admissibilité est différenciée entre les deux cycles : composition sur un sujet au choix pour le cycle court et traitement de quatre questions d'actualité pour le cycle long.

Les candidats au cycle court avaient le choix, pour cette deuxième épreuve d'admissibilité, entre trois sujets d'actualité :

- 1 – La vaccination des professionnels de santé doit-elle être rendue obligatoire ?
- 2 – Légalisation du cannabis : risques et opportunités ;
- 3 – Sondage et démocratie ;

Les questions posées présentaient toutes un lien évident avec l'actualité immédiate et, à ce titre, ne comportaient aucun piège. Il est malheureusement à déplorer de nombreux développements peu argumentés, manquant de hauteur de vue, ou négligeant des pans entiers du sujet.

Certes, l'épreuve vise à sélectionner des candidats pour l'accès à un cycle préparatoire, ce qui la différencie d'un concours classique. Le jury en a naturellement tenu compte. Il n'en demeure pas moins qu'un minimum de connaissances semble indispensable. Comme pour l'épreuve précédente, il est également nécessaire de veiller à soigner le style, la syntaxe et l'orthographe.

S'agissant du cycle long, les quatre questions à traiter portaient sur :

- 1 – Le droit à la déconnexion.
- 2 – Les déserts médicaux.
- 3 – Le gaspillage alimentaire.
- 4 – Le temps de travail à l'hôpital.

Cette année encore, le niveau de cette épreuve a semblé très insuffisant, avec une moyenne inférieure d'environ 1 point à celle constatée pour les candidats du cycle court.

Les arguments avancés, quand ils existent, apparaissent souvent lacunaires et le raisonnement peu construit. Très souvent, des éléments se référant à l'actualité immédiate (loi « travail » à propos du droit à la déconnexion, pacte « santé-territoire » pour les déserts médicaux...) ne sont même pas mentionnés.

Malgré l'écart constaté entre les candidats des deux cycles, les membres du jury persistent, une fois encore, à s'interroger sur l'opportunité de fusionner complètement les épreuves et les deux cycles de préparation. La durée de formation au cycle court (3 mois) semble en effet trop courte pour préparer un concours de catégorie A exigeant l'acquisition de nombreuses connaissances.

Enfin, l'écart de coefficient entre les deux épreuves d'admissibilité (3 pour la note de synthèse et 1 pour la composition) mérite également d'être questionné.

Cycle court : un sujet d'actualité, à choisir par le candidat à partir de trois sujets.

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Composition	33	5,50	15,00	10,39

Cycle long : quatre questions d'actualité

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Composition	26	7,00	14,50	9,61

5- L'admission : Conversation avec les membres du jury (coefficient 3) :

L'épreuve consiste en :

- Un exposé par le candidat à partir d'un texte ou d'un sujet, au choix, préalablement tiré au sort et ayant donné lieu à une préparation de 15 minutes ;
- Une présentation par le candidat de son parcours et des motivations ;
- Des échanges avec le jury sur la base des deux exposés précédents.

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes, le candidat disposant de 15 minutes maximum pour réaliser ses deux présentations.

A l'inverse des années précédentes, le jury a constaté avec plaisir que l'ensemble des candidats était relativement bien préparé à cette épreuve. La gestion du temps a été correctement effectuée et des efforts louables sont à signaler dans le traitement des questions.

A cet égard, il convient néanmoins de rappeler que si les candidats privilégient souvent le texte, plutôt que le sujet, il ne faut pas pour autant tomber dans le piège consistant à s'éloigner considérablement de celui-ci sans le commenter.

A l'inverse, un simple exercice de paraphrase ne correspond pas aux exigences de l'épreuve. Il est donc recommandé aux futurs candidats de bien lire le texte choisi afin d'éviter hors-sujet ou contre-sens. S'agissant de la présentation du parcours personnel et des motivations, celle-ci semble davantage maîtrisée et préparée.

Aucun écart significatif n'a été relevé entre les candidats du cycle court et ceux du cycle long sur cette épreuve.

Quant aux échanges avec le jury, ils ont, la plupart du temps, été agréables, ce qui se reflète dans les notes attribuées.

Cet oral est plus proche d'un entretien de recrutement que d'un quiz de culture générale, et est donc davantage axé sur les qualités humaines, comportementales, voire managériales des futurs responsables hospitaliers que sont les AAH. Le jury a voulu, d'abord, sélectionner des personnalités en capacité de suivre les enseignements dispensés à l'EHESP puis de jouer un rôle d'encadrement.

Dans le monde hospitalier, les cultures socioprofessionnelles cohabitent et des postures préétablies doivent pouvoir évoluer par le dialogue. Cette épreuve doit permettre de détecter ceux qui sont dotés d'une personnalité capable d'être à l'écoute tout en s'appuyant sur une grande faculté de jugement. C'est pourquoi des questions de bon sens ont côtoyé des mises en situation.

Cycle court :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<i>Epreuve écrite</i>	<u>Présents</u>			
Conversation avec le jury	15	7,00	16,00	10,97

Cycle long :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u><i>Epreuve écrite</i></u>	<u>Présents</u>			
Conversation avec le jury	8	6,00	14,00	10,19

* une personne n'a pas concouru à l'épreuve d'admissibilité.

6- L'organisation et les conditions matérielles :

Cette année encore, les candidats et les membres du jury ont pu profiter de conditions matérielles optimales pendant le déroulement des épreuves d'admission.

Le jury tient à remercier le personnel du CNG, et tout particulièrement les gestionnaires du concours, pour leur disponibilité, leur gentillesse et leur professionnalisme tout au long de la durée des épreuves

Fait à Paris, le 24 mai 2017

Pour le jury, le président
Guy VALLET